



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÉRIGORD LIMOUSIN  
Service Transport Scolaire (secteur Pays de Jumilhac)

- La Communauté de Communes située 3 place de la République à THIVIERS, gère le service des transports scolaires vers :
- Les écoles primaires et maternelles de Chalais, Miallet, Saint Jory de Chalais, La Coquille, Jumilhac le Grand, St Paul la Roche, Thiviers (ligne réservée classe ULIS), St Saud Lacoussière
  - Les collèges de : La Coquille, Thiviers (ligne réservée classes SEGPA et ULIS)
  - Le lycée de : St Yrieix la Perche (Cité scolaire Darnet).

**MODALITES D'INSCRIPTION DU 1<sup>er</sup> JUIN AU 20 JUILLET 2023**

Madame, Monsieur,

Les inscriptions s'effectueront en ligne sur le site internet de la Région Nouvelle Aquitaine à l'adresse suivante : <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires/inscription>

**Date limite d'inscription 20/07/2023 — Passée cette date, frais d'inscription de 24 € facturés par la Région.**

**ATTENTION NOUVEAUTÉ CETTE ANNÉE : Les anciens comptes créés disparaissent.**

**Pour procéder à l'inscription ou à la réinscription vous devez obligatoirement créer votre compte Région Nouvelle-Aquitaine sur la nouvelle plateforme d'inscription. Vous allez recevoir les identifiants par la Région.**

Pour cela vous aurez besoin :

- D'une adresse électronique valide que vous consultez régulièrement
- De votre avis d'imposition **2022** sur les revenus **2021**, prise en compte du quotient familial pour établir le coût du transport à l'année,
- D'une photo d'identité de l'enfant au format réglementaire (3,5 x 4,5) **à intégrer** lors de l'inscription en ligne.
- D'une attestation de placement pour les familles d'accueils et établissements d'accueil des mineurs
- De votre carte bancaire pour effectuer le paiement en ligne (en 1 ou 3 fois)

**ATTENTION - le paiement ne peut se faire que par carte bancaire ou virement sur le site internet de la Région lors de l'inscription en ligne.**

**A NOTER : réduction pour les familles inscrivant 3 enfants et plus (30% de réduction pour le 3<sup>ème</sup> enfant, 50% pour le 4<sup>ème</sup> et suivants, selon l'ordre de naissance.**

- 1<sup>ère</sup> inscription en transport scolaire : la carte magnétique de transport activée sera adressée directement aux familles par la **Région** dès qu'elle aura validé définitivement l'inscription (carte à conserver d'une année scolaire à l'autre, seuls les droits seront à **renouveler** chaque année par la réinscription).
- Renouvellement de l'inscription au transport scolaire : L'activation de la carte détenue par l'élève sera effectuée par la **Région** dès qu'elle aura validé définitivement les droits pour la nouvelle année scolaire.

La Communauté de Communes reconduit la gratuité des navettes d'école à école pour les élèves scolarisés dans un des RPI de notre territoire (hors frais de dossier), le montant que vous aurez à régler à la Région tiendra compte de cette prise en charge.

En cas de difficultés pour l'inscription, vous pouvez vous rapprocher de **Tiphaine ARBLADE** chargée du service de transport scolaire de la Communauté de Communes **le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30** qui se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et pour vous apporter une aide éventuelle.

Contact : ☎ 05.53.62.28.22 @ [tiphaine.arblade@perigord-limousin.fr](mailto:tiphaine.arblade@perigord-limousin.fr)

**Le Service du Transport scolaire sera fermé du 24 au 28 juillet 2023 inclus ainsi que du 14 au 17 août 2023 inclus.**

Cordialement,

Le Président,  
Michel AUGER



*Patricia Casava*  
*Resp. enfance*